

Professions réglementées : Réformer sans léser les foyers défavorisés

Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice a adressé une lettre ouverte au président de la République en réponse à ses annonces sur la mise en œuvre d'une réforme des professions réglementées. Patrick Sannino recommande l'ouverture d'une large concertation avec sa profession afin de ne pas affaiblir le principe d'égal accès à la justice. Pour le président de la CNHJ, les premières ébauches de la réforme concernant la profession d'huissier de justice ne laissent pour l'instant présumer aucun gain de pouvoir d'achat et agrandiraient le fossé entre les foyers les plus aisés et les plus fragiles.

« Eviter la suppression des tarifs minorés et une réforme préjudiciable pour les foyers les plus vulnérables »

PATRICK SANNINO

Monsieur le Président de la République, les Français attendent aujourd'hui de l'Etat qu'il leur garantisse la cohésion sociale indissociable de notre pacte républicain. Dans le contexte de crise que nous subissons, la protection des plus fragiles constitue plus que jamais un devoir pour tous ceux qui s'engagent à faire vivre le service public.

Il faut préserver les foyers les plus fragiles. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions.

Les huissiers de justice sont de ceux-là. Ils entendent continuer à être des acteurs de premier plan de la vie de la cité, aux côtés de l'ensemble de nos concitoyens qu'ils servent en tant que garants, avec les magistrats et d'autres professionnels du droit, de l'efficacité de la justice.

Il faut garantir le principe d'égal accès au service public de la justice et préserver les foyers les plus vulnérables. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions.

Pour l'heure, le projet de réforme des professions réglementées annoncé par votre Gouvernement concernant les huissiers de justice n'emprunte pas le bon chemin et ne sert pas effi-



cacement ces convictions. Le principe d'égal accès au service public de la justice s'en trouve affaibli.

Aucune concertation avec notre profession.

Nous n'avons certes pas encore été consultés. Il n'y a eu, pour le moment, aucune concertation avec notre profession. Afin d'éviter la fin des tarifs minorés et que cette réforme soit préjudiciable pour les foyers les plus vulnérables et pour la dépense publique, il est impératif que nous soyons entendus au plus vite.

Les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée.

Loin des clichés véhiculés, les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée. Et le projet de réforme, tel qu'il est présenté, impliquerait le licenciement de plus de 10 000 collaborateurs et clercs d'huissiers dont une majorité de femmes.

Les huissiers de justice sont souvent le dernier lien social des citoyens.

Loin de la trop caricaturale image d'Epinal, les huissiers de justice sont aujourd'hui les seuls professionnels du droit à se rendre chaque jour sur

le terrain à la rencontre des justiciables, au contact direct de leur vie quotidienne, à l'écoute de leurs difficultés. Officiers publics et ministériels, les huissiers de justice, en recherchant des solutions humaines de dernier recours, sont souvent le dernier lien social des citoyens.

Garants du maillage territorial.

Dans le cadre de leurs missions de service public, ils sont ainsi au cœur des réalités quotidiennes des Français. Garants du maillage territorial, les huissiers de justice sont présents, en première ligne, dans tous les territoires pour assurer à chacun l'effectivité de ses droits fondamentaux et le respect des décisions de justice. Ce modèle, protecteur des libertés individuelles, a d'ailleurs inspiré de nombreux pays qui l'ont adopté, contribuant au rayonnement international de la France en Europe, en Asie ou en Afrique.

Concernant notre profession, le projet de réforme est, pour l'heure, inadapté et signifierait la fin des tarifs minorés et la remise en cause des intérêts des foyers les plus vulnérables.

Si demain, le projet annoncé, de dé-

réglation inadaptée concernant notre profession, était mis en œuvre, ce serait donc l'idée d'un service public de la justice protecteur des plus fragiles qui serait remise en cause. Ce serait la fin des tarifs minorés pour les foyers les plus vulnérables et pour l'Etat.

Concernant notre profession, le projet de réforme signifierait, pour l'heure, un transfert d'autorité aux sociétés de capitaux pour assurer la sécurité juridique.

Comment alors pérenniser la présence dans tous les territoires de ce service public si les sociétés de capitaux, avides de rentabilité, pourront contrôler les offices ?

Comment garantir un service public français quand il sera, de fait, procédé au transfert d'autorité à des sociétés de capitaux étrangères ? Que restera-t-il de l'indispensable indépendance et de la déontologie des professions réglementées, dans le domaine de la santé et du droit ?

Comment sera garanti, pour les foyers les plus vulnérables, le maintien des tarifs minorés aujourd'hui fixés par l'Etat qui – par l'intermédiaire des huissiers de justice – assure la gratuité de leurs prestations pour les créanciers de pensions alimentaires, après des procédures de divorce, pour les foyers en situation de surendettement, pour les salariés après des procédures de licenciement ?

Concernant notre profession, le projet de réforme signifierait, pour l'heure, une absence de gain de pouvoir d'achat.

Comment procéder au remplacement à qualité équivalente des missions des huissiers de justice par l'Etat ou par des sociétés privées qui n'apporteraient, de surcroît, aucun gain de pouvoir d'achat pour nos concitoyens ?

Comment sera assurée la sécurité juridique des justiciables, des chefs

d'entreprises et des consommateurs dont les huissiers de justice sont aujourd'hui les garants par la signification ?

Comment imaginer octroyer la responsabilité de la signification à un organisme public ou privé alors qu'elle ne serait pas, de fait, reconnue par la Commission européenne et qu'elle serait ainsi dépouillée d'une part essentielle de ses garanties ?

Comment éviter que la justice ne devienne pas une simple machine administrative déshumanisée ?

Rationaliser les compétences, moderniser la profession et rendre le tarif plus clair. De nombreuses recommandations à soumettre.

Les huissiers de justice ne sont pas des conservateurs défendant le statu quo. Bien au contraire, conscients des changements de la société, nous avons déjà engagé un travail de modernisation, avec le soutien de la Garde des Sceaux, pour rationaliser la compétence territoriale, pour accompagner l'évolution vers un service public numérique, pour rendre le tarif plus clair, pour que soient mieux comprises nos missions, et rapprocher la justice des Français. Nous avons de nombreuses recommandations dans ce sens à vous soumettre.

Les huissiers de justice attendent maintenant qu'une véritable concertation puisse s'ouvrir, dans le seul souci de donner corps à l'idéal républicain d'un service public accessible et universel.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle maintenant à votre arbitrage pour que les huissiers de justice disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions qu'ils tiennent de l'Etat, au nom duquel ils assurent la défense de l'intérêt général.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République en l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect. ■

« Les huissiers de justice ont un rôle social essentiel »

Exemples d'associations qui rappellent l'utilité sociale de l'huissier de justice, la fondation K d'urgences est une association sous l'égide de la Fondation de France qui vient en aide aux familles monoparentales en insécurité sociale (une famille sur 5 aujourd'hui en France). Sa présidente, Christine Kelly, appelle ainsi à la vigilance pour la mise en œuvre de la réforme des professions réglementées. Il est impératif qu'elle tienne compte de la vocation sociale des huissiers de justice et notamment du risque que représenterait la fin des tarifs minorés.



Quelle est votre vision des huissiers de justice ?

J'avais une idée toute faite des huissiers de justice, l'image de l'huissier de justice qui chasse les mauvais payeurs. C'est grâce à ma fondation

K d'urgences, qui soutient les familles monoparentales, que j'ai découvert le rôle essentiel qu'ils jouent dans le recouvrement des pensions alimentaires, leur rôle social. Et c'est comme cela que l'on a monté un partenariat et que l'on a découvert qu'on avait un beau travail à faire en commun. Depuis, j'ai découvert un autre monde, humain, généreux, voulant aider la société à avancer dans le bon sens. Mon image de l'huissier de justice a totalement changé.

En quoi leur rôle est-il crucial ?
Selon un de nos sondages, les familles monoparentales ont avant tout besoin de ressources. Elles sont apportées par le travail, la pension alimentaire

et les aides. Or, 40% des pensions alimentaires ne sont pas payées, que ce soit par les hommes ou par les femmes. Les aides, ce n'est pas certain qu'elles aillent aux familles vraiment défavorisées, dont la plupart sont mal

informées, pensent ne pas y avoir droit, n'ont pas le temps de s'en occuper, s'y prennent trop tard ou n'arrivent pas à remplir les dossiers...

L'huissier de justice a donc un rôle crucial car il peut récupérer gratuitement les pensions alimentaires. Les C.A.F. peuvent le faire aussi mais le plus souvent elles n'ont pas suffisamment de moyens humains. L'huissier de justice est en lien direct sur le terrain pour aider ces familles défavorisées.

Qu'aurait pour effet la fin des tarifs minorés pour les familles monoparentales ?

Un effet désastreux. Je souhaite lancer un signal d'alerte. Il faut valoriser la mission de l'huissier de justice plutôt que de chercher à la déprécier. J'avais, avec ma fondation K d'urgences, rencontré l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault et lui avait indiqué que les huissiers de justice m'avaient démontré leur capacité de travail et qu'il fallait valoriser leur action quotidienne auprès des plus défavorisés et mieux faire connaître leur rôle.

Je n'ai pas à m'immiscer dans le projet de loi, mais je dis attention ! L'huissier de justice est souvent le dernier lien social, la personne humaine que les familles monoparentales, premières victimes de la crise, voient sur le terrain. ■

V.M.